



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le

ID : 089-248900896-20240530-2024\_59-DE



N°2024.59

AAFFAIRES GÉNÉRALES

L'an deux mille vingt-trois, jeudi 30 mai 2024, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 23 mai 2024, se sont réunis à la salle des fêtes de Michery (Place de la Mairie), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

**En exercice : 38**

**Présents : 23**

**Votants : 30**

**Étaient présents (titulaires) :** Mesdames et Messieurs Fouet, Coquille (Champigny), Devinat (Chaumont), Rangdet (Courlon sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Michaut (Michery), Cots (Pailly), Aubert (Plessis Saint Jean), Dorte, Joly, Chislard (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Martin (Serbonnes), Pitou, Lemétayer (Sergines), Spahn (Villeblevin), Laventureux (Villenavotte), Bourreau, Piète, Sineau (Villeneuve la Guyard)

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Brochier (Champigny), Denisot (Compigny), Gesserand (Perceneige), Duval, Desserey (Pont sur Yonne), Bardeau P., Bardeau C. (Thorigny sur Oreuse), Delalleau, Beaumont (Villeblevin), Goglins (Villemannoche), Coutouly, Cochenec (Villeneuve la Guyard), Hautecoeur (Villeperrot), Nezondet, Dauphin (Vinneuf)

**Pouvoirs :** M. Brochier à Mme Sineau, Mme Duval à M. Dorte, Mme Desserey à M. Chislard, M. Bardeau à M. Spahn, Mme Delalleau à Mme Lemétayer, Mme Coutouly à M. Bourreau, Mme Cochenec à M. Piète

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités

#### **Objet : Désignation des membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)**

**Le Conseil communautaire, vu,**

- le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2143-3,
- la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-159 du 10 décembre 2020,
- les candidatures reçues ;

**Considérant,**

- que la délibération du 10 décembre 2020 a créé la Commission Intercommunale d'Accessibilité composée de 5 conseillers communautaires, de représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées, de représentants d'usagers, de représentants de l'Etat, de représentants d'associations ou d'organisme représentant les personnes âgées et de représentants des acteurs économiques,
- que les missions exercées par la CIA sont limitées aux compétences exercées ;

**Entendu l'exposé des motifs, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **MODIFIE** la composition de la CIA pour les membres chargés de représenter la CCYN comme suit :
  - **6** conseillers communautaires ou **conseillers municipaux**
- **DÉSIGNE** comme membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, présidée par le Président ou son représentant :
  - ① 6 Élus du territoire
    - Pierrick BARDEAU
    - Claude LAVENTUREUX
    - Claudine LEMETAYER
    - Emmanuel MOREAU
    - Sylvain NEZONDET
    - Eric PIÈTE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 3 juin 2024 et de sa publication légale le 3 juin 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telercours.fr>

② pour les associations ou organismes représentant les personnes handicapées, les personnes âgées et les usagers

**Association AFM TELETHON :**

Titulaire : Mme Marie Jeanne FERNANDES

Suppléant : M Stéphane PLE

**Association YONNE ACCESSIBILITE :**

Titulaire : Mme Géraldine POULAIN

③ pour les représentants de l'Etat :

**Direction Départementale du Territoire 89 :**

Titulaire : M Grégory LOPES

**Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Yonne :**

Titulaire : M Jean-François GLAZIOU

➤ **DIT** que les futures modifications de cette liste seront effectuées par arrêté du Président.

Pour copie certifiée conforme,

Le Secrétaire de Séance, René FOUET



le Président, Thierry SPAHN

